



**DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE D'AULAS**

REÇU LE  
23 AVR. 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AULAS**

**Séance du 9 avril 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Présents : 9  
Suffrage exprimé : 11  
Absents excusés : 2  
Dont Procuration : 2

L'an deux mil vingt-six et le neuf avril à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du deux avril 2026 s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LAURENT Sylviane, le Maire.

**Présents (9) :** RIEGERT Amandine ; COURANT Patrick ; ROUQUETTE Karine ; LAURENT Sylviane ; LENEVEU François ; CAIZERGUES Danièle ; GINIEIS Denis ; BOURELLY Jean-Pierre ; MONTET Bruno ;

**Excusés (2) :** POMARET Nathalie ; REMISE Patricia

**Procuration (2) :** POMARET Nathalie à ROUQUETTE Karine ; REMISE Patricia à LAURENT Sylviane

**Secrétaire Séance :** ROUQUETTE Karine

**OBJET :** DESIGNATION REPRESENTANTS AU SEIN DE TERRITOIRE ENERGIE-SMEG

**Rapporteur :** LAURENT Sylviane

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de Territoire Energie Gard - SMEG pour représenter la commune d'Aulas et qu'il y a lieu de désigner ces représentants :

Mme le Maire propose les représentants ci-dessous

- **Délégué Titulaire :** GINIEIS Denis
- **Délégué Suppléant :** COURANT Patrick

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- De nommer GINIEIS Denis, délégué titulaire à Territoire Energie Gard - SMEG
- De nommer COURANT Patrick, délégué suppléant à Territoire Energie Gard - SMEG

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits**  
**Pour copie certifiée conforme et exécutoire**  
**Sylviane LAURENT**  
**La Maire**



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)